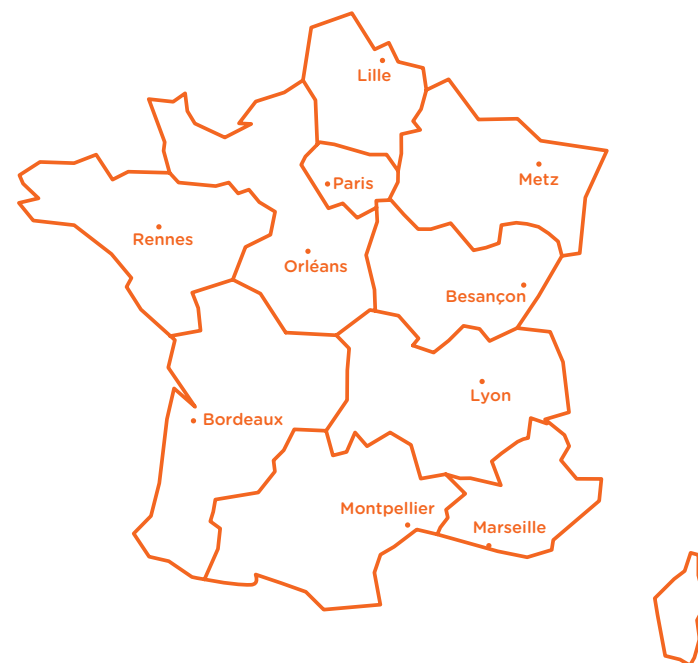


RÉPONDRE AUX DÉFIS DE DEMAIN

La branche des services de l'automobile, du camion, de la moto et du vélo connaît des mutations fortes :

- **technologiques** : nouvelle motorisation (véhicule hybride, électrique), connectivité des véhicules,
- **réglementaires** (normes anti-pollution, sécurité routière),
- **sociétales**, le rapport à l'automobile évoluant (nouvelles mobilités, auto-partage),
- **socio-économiques** (évolution des business-model, tension sur l'emploi).

Pour accompagner ces changements, améliorer la compétitivité de vos entreprises comme l'employabilité de vos salariés, vous pouvez **bénéficier d'un programme initié par la branche : Compétences Emplois.**



UN RÉSEAU DE CONSEILLERS ENTREPRISES

TPE, PME, grandes entreprises, vous disposez chacune d'un interlocuteur dédié.

Siège

01 41 14 16 18
www.anfa-auto.fr

Délégations régionales

Auvergne - Rhône-Alpes
04 72 01 43 93
lyon-clermont@anfa-auto.fr

Bourgogne - Franche-Comté
03 70 72 12 45
besancon@anfa-auto.fr

Bretagne, Pays de la Loire
02 22 74 14 80
rennes@anfa-auto.fr

Centre-Val de Loire, Normandie
02 18 84 23 63
orleans@anfa-auto.fr

Grand Est
03 55 35 10 70
metz@anfa-auto.fr

Hauts-de-France
03 62 93 02 68
carvin@anfa-auto.fr

Ile-de-France
01 41 14 13 07
guyancourt@anfa-auto.fr

Nouvelle-Aquitaine
05 56 85 44 66
bordeaux@anfa-auto.fr

Occitanie
04 34 17 08 22
montpellier@anfa-auto.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse
04 86 76 15 70
marseille@anfa-auto.fr

Ce programme est co-financé par :



ANFA - Mars 2018

ANFA
SERVICES
ENTREPRISES



GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

Préparez l'avenir de votre entreprise
et développez les compétences de vos salariés



Diagnostic GPEC
adapté à vos besoins
en emplois et en
compétences



Accompagnement
à la mise en œuvre
des préconisations GPEC



Formations
pour développer
les compétences
de vos salariés



1. ANTICIPER LES COMPÉTENCES ET LES EMPLOIS DE VOTRE ENTREPRISE

> DIAGNOSTIC DE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEC)



Vous souhaitez faire un état des lieux des emplois et des compétences de votre entreprise pour mieux préparer l'avenir ? L'ANFA vous propose de réaliser un diagnostic adapté aux besoins de demain.



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le diagnostic vous permet :

- d'identifier vos besoins en emplois et en compétences,
- de construire un plan d'action pour mener à bien tous vos projets : réussir vos recrutements, fidéliser vos salariés, former vos équipes, favoriser la montée en qualification, accroître la polyvalence, améliorer la qualité du service.



QUELLE DURÉE ?

- Selon la taille de votre entreprise, la nature et le volume d'actions à réaliser, le diagnostic durera de 2 à 8 jours échelonnés sur quelques mois.

QUI INTERVIENT ?

- Un conseiller ANFA pour une visite de présentation et un suivi de la démarche.
- Un consultant pour l'analyse et le diagnostic.



QUEL FINANCEMENT ?

Pour les entreprises de moins de 50 salariés, les coûts de prestation sont pris en charge par l'ANFA (dans la limite des enveloppes disponibles et des plafonds de financement).



2. FAIRE ÉVOLUER SON ENTREPRISE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE DEMAIN

> ACCOMPAGNEMENT GPEC



L'ANFA vous accompagne dans la mise en œuvre des préconisations issues des diagnostics GPEC.



QUELLES PRÉCONISATIONS ?

Les préconisations issues d'un diagnostic GPEC concernent :

- **Les modes de gestion des emplois et des compétences** : élaboration de fiches de poste, aide au recrutement (dont l'alternance), mise en place d'entretiens professionnels, construction de plans de formation, conception de parcours professionnels certifiants, etc.
- **Le management des activités et des hommes** : définition d'objectifs qualitatifs ou quantitatifs, construction de tableaux de bord, mise en place de réunions d'équipe, optimisation de l'organisation du travail d'un service ou d'une équipe, etc.



QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Pour vous accompagner dans leur mise en œuvre, le consultant vous aidera à identifier les ressources internes nécessaires, adapter vos outils, élaborer un processus de mise en œuvre calé dans le temps, à communiquer sur ces changements, etc.

Selon la taille de votre entreprise, la nature et le volume d'actions à réaliser, l'accompagnement durera de **3 à 5 jours sur un maximum de 5 mois**.



QUI INTERVIENT ?

- Un conseiller ANFA pour une visite de présentation et le suivi de la démarche.
- Un consultant pour l'analyse et le diagnostic.



QUEL FINANCEMENT ?

Pour les entreprises de moins de 50 salariés, les coûts de prestation sont pris en charge par l'ANFA (dans la limite des enveloppes disponibles et des plafonds de financement).

3. FORMER AUX MÉTIERS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

> FORMATIONS



Développer les compétences de vos salariés, les fidéliser, les qualifier et les certifier pour les valoriser, étendre votre activité et transmettre vos savoir-faire : tous ces enjeux trouvent des solutions dans la formation continue.



- Après-vente
- Pièces de rechange et accessoires
- Vente VN et VO

- Carrosserie-Peinture
- Maintenance
- Gestion et management



- Stratégie digitale et e-commerce
- Véhicule électrique - Véhicules hybrides et motorisations innovantes

- Cycles, vélos à assistance électrique : vente et maintenance



- Approche pédagogique
- Sécurité Routière
- Risque routier particulier et professionnel

- Gestion et management
- Communication et marketing



QUI INTERVIENT ?

- Un conseiller ANFA vous accompagne dans le suivi de la démarche.
- Un organisme de formation qui a été habilité à travailler sur ces thématiques suite à un appel à projet mené par la branche.



QUEL FINANCEMENT ?

Pour les entreprises de moins de 50 salariés, l'ANFA prend en charge les coûts pédagogiques et rembourse forfaitairement les salaires du personnel en formation, pour les entreprises qui s'engagent à sécuriser leurs emplois.